

**COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION  
HAYETT**

S.A au capital de 15 000 000 de dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av.H.Bourguiba 1001 TUNIS

MF: 0033578 V/A/M 000 RNE: 0033578V

CNSS: N°78-97719

**CONVOCATION A UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT » sont invités à assister à une Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 07 Août 2020 à 10h00** au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue H.Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Distribution des dividendes ;
- Pouvoirs pour formalités.

**PROJET DE RESOLUTIONS**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 07/08/2020**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, réunie le vendredi 07 Aout 2020 à 10 heures au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, décide, sur proposition du conseil d'administration, de fixer le montant total des dividendes à distribuer aux actionnaires au titre de l'exercice 2019 à **Trois millions (3 000 000) de dinars**, soit un dividende unitaire brut de **20 dinars** par action et ce, par prélèvement sur le compte **Report à nouveau** et l'affectation du reliquat au compte **Réserves pour toutes éventualités** :

Report à Nouveau	3 251 708,566
Dividendes 2019	-3 000 000,000
Réserves pour toutes éventualités	<b>251 708,566</b>

Et fixe la date de mise en paiement au .....

Mise au vote, cette résolution est adoptée .....

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée .....